



## Demande de conseil pour un ami

Par **troupet**, le **09/07/2008** à **15:12**

Bonjour,

j'ai un ami qui a un probleme et qui a peur.

Il a reçu une convocation, pour demain matin aupres de la police.

IL sait pourquoi.

En début d'année deux coups de fils ont eu lieu dans son lycée parlant qu'un prof serait sorti avec un eleve sans aucune preuve apparente. Faisant reference a des photos... qui n'ont jamais existées. Donc jamais de preuves. Le prof en question a porté plainte contre X.

Cependant mon ami a su qui été l'auteur des 2 coups de tel il a appelé son prof pour lui dire mais qu'il ne fallait surtout pas denoncer cette personne car sinon cela allé détruire 3 familles completes. Sans exagérer je vous assure.

Le prof a quand meme été porté plainte contre la personne. Maintenant il me dit que la personne qui en ait l'auteur ne doit jamais etre convoquée aupres de la police. Il va se denoncer a la place de cette personne!

Les coups de fils disaient que ce prof avait couché avec un élève de sa classe, donc en gros qu'ils étaient "pd". Qu'est ce que la personne qui va se denoncer risque? Merci de lui répondre car il est complètement perdu.

Vous remerciant d'avance.

Je precise que les coups de fils ont ete passé au proviseur du lycée.

Seul lui a reçu ces 2 coups de fils.

Par **JamesEraser**, le **10/07/2008** à **12:35**

[citation]Qu'est ce que la personne qui va se denoncer risque[/citation]

Rien. Si l'enquête est bien faite, l'enquêteur relèvera des incohérences et des impossibilités

qui le mettront hors de cause. En revanche, cette position troublante l'amènera à s'interroger sur les motivations de votre ami pour couvrir les véritables mis en cause.

[citation]En début d'année deux coups de fils ont eu lieu[/citation]

il y aura probablement une réquisition judiciaire pour identification de l'appelant.

Experatooment